Compte rendu de la séance du vendredi 24 septembre 2021

L'an deux mil vingt et un,
Le vingt-quatre à vingt heures,
Le Conseil Municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Christian TRONCHE, Maire.
Etaient présents : M. Christian TRONCHE, M. Yoland BELLANGER, Mme Emily RIGAUT, Mme Marie-Ange CHIVOT, Mme Sandra DURANT, Mme Suzanne ISELIN, M. Jean Pierre MORET, M. Claude PRUNET, M. Thomas SPEMENT, Mme Sylviane TRONCHE.
Etait absent : M. Richard NEDATI
Secrétaire de séance : Sylviane TRONCHE

Lecture est faite du compte rendu du précédent conseil qui est adopté à l'unanimité des membres présents et représentés.

Monsieur le Maire sollicite l'autorisation d'ajouter deux points à l'ordre du jour :

- Approbation des nouveaux statuts du Syndicat départemental des énergies de Seine et Marne (SDESM).
- Adhésion au projet pour un socle numérique dans les écoles élémentaires – approbation de la convention de financement.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité l'ajout de ces points à l'ordre du jour.

Délibérations du conseil :

1/ Référentiel budgétaire et comptable M57
Le conseil municipal adopte le référentiel budgétaire et comptable M57 à compter du 1er janvier 2022.
Ce référentiel M57 est porteur d'innovations, visant, d'une part, à assouplir certaines règles budgétaires, et d'autre part, à améliorer l'information comptable.

2/Règlement Budgétaire et Financier
Après l'adoption du référentiel budgétaire et comptable M57, la commune doit se doter d'un règlement Budgétaire et Financier. Celui-ci est adopté à compter de l'exercice 2022.

3/Institution et ajustement de la provision pour dépréciation des créances douteuses
Le conseil municipal approuve la constitution de provisions pour dépréciation d'actifs circulants selon la méthode de calcul statistique retenue ci-dessous pour le budget de la commune :

- Année N : dépréciation à hauteur de 0 %
- Année N-1 : dépréciation à hauteur de 25 %
- Année N-2 : dépréciation à hauteur de 50 %
- Années antérieures, dépréciation à hauteur de 100 %

Le conseil décide également de procéder chaque année à l'ajustement de la provision par une dotation complémentaire si celle-ci est insuffisante ou par une reprise de provisions si elle s'avère trop importante.

4/Adhésion de la Communauté de communes du Pays de l'Ourcq au Syndicat mixte COVALTRI 77
Par délibération en date du 19 mars 2021, le conseil communautaire a adopté à l'unanimité, le transfert de la compétence « Collecte et traitement des déchets ménagers et assimilés » au profit du Syndicat Mixte COVALTRI 77 à compter du 1er janvier 2022.
Le conseil municipal adopte l'adhésion de la Communauté de communes du Pays de l'Ourcq au Syndicat mixte COVALTRI 77.

5/Délégations consenties au Maire
Le conseil municipal, complète la délibération n°DE_2020_013 du 26 mai 2020, et, décide d'accorder diverses délégations prévues par l'article L2122-22 du CGCT pour la durée de son mandat.

6/ Modification du périmètre du Syndicat Départemental des Energies de Seine et Marne (SDESM)
Le conseil municipal approuve l'adhésion des communes de Dampmart, Claye-Souilly, Annet-sur-Marne, Charmentray, Compans, Gesvres le Chapitre, Gressy, Iverny, Mauregard, Le Mesnil-Amelot, Montgé-en-Goële,

Moussy-le-Neuf, Oissery, Precy sur Marne, Villevaudé et Vinantes au Syndicat Départemental des Energies de Seine et Marne (SDESM).

7/ AFR de Jaignes
M. Christian Tronche informe le conseil municipal que le secrétariat de l'AFR de Jaignes se situait à Cocherel est transféré à Tancrou. De ce fait, le logiciel professionnel correspondant doit suivre. Le devis s'élève à 140,00 €, que l'AFR de Jaignes prendra en charge.
A l'unanimité le Conseil Municipal approuve le transfert.

8/ Approbation des nouveaux statuts du Syndicat Départemental des Energies de Seine et Marne (SDESM)
De nombreuses modifications sont soumises à l'approbation du conseil. Après lecture le conseil Municipal adopte les nouveaux statuts présentés.

9/ Adhésion au projet pour un socle numérique dans les écoles élémentaires – approbation de la convention de financement.
Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal son adhésion, le 05 février dernier, au projet pour un socle numérique dans les écoles élémentaires. Il donne lecture de la convention et indique que le projet peut-être subventionné jusqu'à 2 660,00 €.
Le conseil municipal approuve les termes de la convention et autorise M. le Maire à la signer.

10/ Institution de la taxe sur les déchets réceptionnés dans une installation de stockage de déchets ménagers et assimilés ou un incinérateur de déchets ménagers.
Sur proposition de M. le Maire, le conseil municipal décide d'établir la taxe prévue aux articles L.2233-92 à 96 du CGCT à compter de l'année 2022, et, fixe le montant de cette taxe à 1,50 € par tonne de déchets ménagers réceptionnés.

Questions Diverses

Eclairage public - Coupure de l'éclairage de nuit ?
Monsieur le Maire donne lecture au conseil d'un courrier du SDESM. Des recommandations concernant des économies d'énergie et protection de l'environnement y figurent.
Une des solutions consisterait à éteindre l'éclairage de nuit dans le village et ses hameaux. Un débat s'instaure à nouveau entre les membres du conseil. M. Tronche demande à chacun d'émettre un avis. Mme Chivot et M. Moret préconisent l'extinction de minuit à cinq heures du matin. A la majorité le conseil se prononce pour le maintien de l'éclairage tel qu'il est actuellement.

Vidéosurveillance
Deux sociétés ont fait une proposition. Un troisième devis est attendu.

Ferme de la Forêt : Entretien du chemin
Le chemin rétrocédé par la société d'autoroute est fortement dégradé. M. Tronche précise que si un accident devait se produire, du fait de l'état du chemin, ne serait-ce que des dégâts sur véhicules, la commune pourrait être tenue responsable. Les travaux de voiries sur les réseaux prioritaires de la commune sont maintenant achevés, M. le Maire souhaite que ce chemin soit réparé. Au cours d'une démonstration d'un nouveau procédé de réfection de voirie, M. Tronche a sollicité un devis.
Une discussion est engagée sur le bien fondé de cette proposition. Mme Chivot s'oppose à cette réfection, d'autres chemins pourraient prétendre à un même traitement (chemin dans le bois derrière les Essarts). M. Bellanger fait valoir que ce chemin ne dessert aucune habitation. De plus, précise M. Tronche il aboutit à un chemin d'exploitation.
M. Prunet propose d'aider l'employé communal à la réfection de ce chemin. M. Bellanger explique que techniquement la tâche serait compliquée voire impossible.
M. le Maire demande au conseil de se prononcer sur les travaux du chemin. Avis favorable de l'ensemble du conseil, à l'exception de Mme Chivot.

Entretien des bas-côtés de la grande rue
Les intempéries ont provoqué des dégâts importants sur les bas-côtés tout au long de la grande rue. La route étant départementale, M. le Maire a alerté le département 77.
Des balises ont été posées les jours suivants par la DDT. M. le Maire reste vigilant et se manifestera à nouveau si aucune mesure concrète n'aboutit rapidement…
D'autre part, lors du dernier orage, l'employé communal étant en congé, M. le Maire a nettoyé la chaussée avec l'aide de Mme Spement qu'il remercie vivement.

Travaux Enedis devant la mairie
Suite à de nombreux rappels de M. le Maire, la société Enedis a enfin envoyé une équipe pour achever les travaux. Une partie est encore en chantier. Mme Iselin fait remarquer qu'une partie des pavés a été récupérée. M. Tronche devra à nouveau les rappeler à l'ordre.

Croisement grande rue et rue du Chep
Mme Iselin se fait l'écho de M. et Mme Bardoux pour signaler la dangerosité de cette intersection. Un stop sur la grande rue à cet endroit serait-il envisageable ? M. le Maire devra poser la question au département (route départementale).

Assainissement
Mme Durant rappelle aux habitants de la commune de penser au raccordement pour l'assainissement afin d'obtenir la subvention allouée.
Prendre contact rapidement avec la CCPO.

Voitures ventouses sur le parking de la mairie
M. Prunet demande ce qu'il en est. M. le Maire répond que le problème est réglé.

Point comptable
Un point comptable sur les travaux récents est fait par M. le Maire.

Rappels
Il est demandé aux habitants de tailler les arbres et arbustes dont les branches débordent sur la voie publique.
Pensez à faire ramoner les cheminées.
Nous signaler tous problèmes d'éclairage constatés.

Aucune autre question n'étant posée la séance est levée à 21H50